

15 septembre 2020

Le Canada abandonne les surtaxes de rétorsion sur les produits en aluminium d'origine américaine

Les États-Unis ont pris la décision unilatérale de supprimer les droits de douane de 10 % sur les exportations canadiennes d'aluminium non allié sous forme brute vers les États-Unis, avec effet rétroactif au 1er septembre 2020. Les États-Unis s'attendent à ce que les échanges de ces marchandises se normalisent au cours des quatre derniers mois de 2020. Les États-Unis ont fixé des objectifs mensuels pour les volumes acceptables d'importations d'aluminium en provenance du Canada sans droits de douane et peuvent réimposer les droits de douane si les volumes d'expédition dépassent 105 % des volumes d'expédition mensuels.

Le Canada était prêt à imposer des contre-mesures de surtaxe de 10 % sur divers produits d'importation d'aluminium américains, à compter du 16 septembre 2020, mais a depuis retiré cette mesure de rétorsion prévue.

Le gouvernement canadien a déclaré à l'USTR (représentant américain au Commerce), que s'il devait imposer des droits de douane à l'avenir, le Canada riposterait par des contre-mesures réciproques dollar pour dollar.

Pour plus de détails, veuillez voir les liens suivants :

[USTR Statement on Canadian Aluminum](#)

[CBC News: U.S. calls off tariffs on Canadian aluminum — for now](#)